

ASSOCIATION DES SYNDICS DU
JURA – NORD VAUDOIS
p.a. Corinne Tallichet Blanc
Présidente
Administration communale
Rue du Village 3
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 28 novembre 2019

CONSEIL D'ETAT VAUDOIS
Château cantonal
Place du Château 4
1014 LAUSANNE

Préoccupation au sujet du Service du Développement Territorial

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Monsieur le Chancelier,

Le 26 septembre dernier s'est tenue, au Sentier, l'assemblée bisannuelle des Syndics du Jura – Nord Vaudois.

L'ordre du jour prévoit toujours une heure durant laquelle les Syndics du District ont la possibilité de faire connaître à leurs pairs les questions ainsi que les préoccupations de leurs Municipalités.

A cette occasion, de très nombreuses interventions ont été entendues sur les relations compliquées que les communes de notre région entretiennent, en particulier, avec le Service du Développement Territorial ainsi que, dans une moindre mesure, la section Monuments et Sites de la Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine.

Les principales récriminations concernent en particulier la mise en application des dispositions de la Loi Fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT) et sa traduction dans la loi cantonale.

Si sur le fond, les Syndics ont bien compris qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de se plier à la volonté du législateur, il ressort des discussions qui se sont tenues, que les services cantonaux ne sont pas facilitateurs dans la démarche.

Les élus rassemblés ont déploré des délais de traitement des dossiers qui ne sont pas en adéquation avec la réalité du terrain, l'intransigeance des fonctionnaires du SDT qui ne souhaitent aucunement écouter les arguments des Exécutifs communaux, les réponses encourageantes faites oralement par certains collaborateurs qui ne se traduisent pas par des décisions écrites favorables au final.

Nous tenons à vous faire savoir que les discussions de ce mois de septembre ont laissé transparaître la grande lassitude de la quasi-totalité des personnes présentes face à des discussions qui s'éternisent et qui empêchent les Municipalités de notre région à œuvrer pour le bien de leurs concitoyens. Nous relevons également que les coûts engendrés par les incessants compléments d'études demandés par les services cantonaux sont profondément impopulaires au sein de la population et mettent les Municipalités dans l'embarras quand elles se retrouvent face à leur législatif afin de débattre des budgets ou des comptes.

L'absence de marge de négociation incite même certains Exécutifs à stopper purement et simplement tout travail en lien avec l'aménagement du territoire, ce qui va clairement à l'encontre des buts recherchés par la LAT.

Nous relevons que lorsqu'on interpelle le SDT sur ces problèmes, ses représentants évoquent notamment le cadre fédéral contraignant dans lequel s'inscrit la politique d'aménagement du territoire. Nous ne le nions pas, mais nous relevons que le canton de Vaud, par son poids et sa vitalité économique, a de solides arguments à faire valoir auprès des Autorités fédérales afin d'obtenir une application de la législation fédérale pragmatique et respecter ainsi la diversité des régions du canton.

Or, à ce stade, nous ne sentons nullement cet élan et nous devons remarquer que la politique retenue par l'Exécutif cantonal est de jouer les bons élèves sur le plan suisse, en y mettant un zèle inégalable. Cette politique rend la vie des Autorités communales impossible et frustre même les élus les plus motivés.

Cette situation a pour conséquence de se retrouver avec des communes chargées de porter des projets indéfendables auprès de leurs citoyens. Dès lors, après avoir affronté les nombreux écueils laissés sur la route par les services cantonaux, les mêmes Municipalités qui ont la chance de voir leur projet d'aménagement du territoire arriver au stade de l'enquête publique, doivent faire face à la vindicte populaire et à des dossiers qui ne passeront jamais la rampe devant les citoyens.

Vous comprendrez donc qu'à long terme, les exécutifs communaux vont se retrouver discrédités auprès de leur population et empêtrés dans des procédures judiciaires dont l'issue sera plus qu'incertaine. Les blocages relevés ci-dessus seront donc totalement inverses aux buts poursuivis par la loi et feront à notre sens beaucoup plus de dégâts pour le développement du canton qu'une approche mesurée et concertée.

Les Syndics du Jura - Nord Vaudois ne peuvent donc que demander à votre Autorité de veiller à renforcer le partenariat entre les services cantonaux et les communes. Le climat actuel de défiance vécu par certains, ne peut pas se poursuivre plus longtemps sans avoir des conséquences négatives majeures sur l'attractivité de notre région.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Monsieur le Chancelier, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE L'ASSOCIATION DES SYNDICS
DU JURA – NORD VAUDOIS

La Présidente
Corinne Tallichet Blanc

Le Secrétaire
Denis Schneider



Copie à : - Union des communes Vaudoises UCV
- Association de Communes Vaudoises AdCV
- Préfecture du District Jura – Nord Vaudois
- Mesdames et Messieurs les Députés du District Jura – Nord Vaudois